

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Lodève

EPCI Communauté de Communes Lodévois et Larzac

Territoire de projet Pays Coeur d'Hérault

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault, représenté par Jean-François SOTO, son Président,

La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, représentée par Jean-Luc REQUI son Président,

La Commune de Lodève, représentée Gaëlle LEVEQUE, son Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires,

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Lodève, approuvé le 13/04/2018,

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat,

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028,

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040,

Vu la délibération n° CP/2023-04/12.14 la Commission Permanente du 21 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2022-2028,

Vu la délibération n° du Conseil municipal de la Commune de **Lodève en date du XX/XX/XX,**

Vu la délibération n° du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac en date du **XX/XX/XX,**

Vu la délibération du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault en date du **XX/XX/XX,**

Vu le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2022-2028 signée avec les partenaires dont la Région le 7 septembre 2023,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du **XX/XX/XX** du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1^{ère} génération, approuvé le 13/04/2018 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant dans le cas d'une communauté de communes : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
Sont principalement concernées les communes de : Lodève et le Caylar mais aussi Gignac et Clermont-l'Hérault dans le Pays Cœur d'Hérault.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, la Commune de Lodève, et en y associant les services de l'État par le biais de la sous-préfecture de Lodève et de la DDTM de l'Hérault.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Lodève , ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat et l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), signés entre tous les partenaires.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Les enjeux exposés dans le contrat initial sont toujours d'actualité pour la plupart d'entre eux pour concourir à la revitalisation du bourg-centre qu'est Lodève à l'échelle du bassin de vie de la communauté de communes du Lodévois et Larzac.

Les modifications mineures sur les enjeux sont les suivantes :

- habitat et restructuration urbaine :
 - 1 îlot RHI sur les 3 vient d'être livré
 - la mobilisation de l'outil THIRORI n'est pas d'actualité mais reste à envisager si des opportunités se présentaient et une fois le programme d'actions RHI achevé en 2024

- une liste d'immeubles ou de sites en friche à rénover est établie et doit être prioritairement étudiée en diagnostic, programmation et faisabilité pour accompagner mutation et rénovation et contribuer à la réalisation des grands enjeux du territoire
- les outils d'accompagnement à la réhabilitation de l'habitat ont été renouvelés dans un esprit de guichet unique toujours plus intégré, animé par un opérateur unique sur l'OPAH et le GURE et articulé avec le PIG du département pour le reste du territoire communal et intercommunal.

A la suite du contrat bourg-centre de 2018, le territoire a été labellisé Petite Ville de Demain par l'État en 2021 et cette même année une Opération de Revitalisation de Territoire a été contractualisée entre tous les partenaires dont la Région Occitanie.

Pour faire converger les dispositifs d'appui au territoire, la synthèse de l'expression des enjeux est ci-dessous reprise dans une forme commune.

Les principaux atouts à valoriser et les principales potentialités à développer :

- bonne desserte autoroutière
- bon niveau d'équipements et de services aux publics (sous-préfecture)
- dynamisme culturel et associatif
- richesses patrimoniales
- attractivité résidentielle et touristiques à conforter
- un potentiel foncier (friches industrielles et terrains libres) à proximité du centre-ville
- équilibre métropolisation/ruralité à rechercher

Les principales faiblesses ou freins constatés :

- précarité de la population
- parc de logements dégradé
- stagnation de la production de logement
- tissu commercial réduit et fragile
- contraintes naturelles
- difficulté de mobilité des habitants

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par les collectivités et ses partenaires pour surmonter ces difficultés.

Le principal objectif de la revitalisation du Centre-Bourg de Lodève est d'investir dans le retour de la population et des activités en centre-ville. Pour, d'une part, limiter l'étalement urbain et repositionner la vie en cœur de ville et, d'autre part, faire de cette reconquête un levier majeur du projet global de redynamisation du territoire Lodévois et Larzac.

Le potentiel de développement de Lodève se manifeste par une consolidation de nombreux services et équipements publics (hôpital, lycée, gendarmerie, pôle emploi, cinéma...) et la construction de nouveaux (maison de la petite enfance, musée, médiathèque, maison de santé pluridisciplinaire, maison de la formation, parc public, entreprise à but d'emploi...) qui permettent à cette ville d'asseoir son rôle de centralité dans un espace très rural.

Ce réseau d'équipements devient l'armature du projet urbain qui permet de développer, autour de ces flux de mobilités induits, l'ensemble des actions de rénovation de la ville : espaces publics, stationnements, déplacements doux, habitat, commerces, patrimoine, éclairage public, couvert végétal et espaces de nature...

Ce projet de revitalisation est porté par tout un territoire à travers l'élaboration des documents de planification **SCoT Pays Coeur d'Hérault, PLUi Lodévois et Larzac et PLH** en cours de finalisation.

En 2019, les PADD du SCoT et du PLUi ont été débattus et affichent des ambitions tant en termes de dynamiques démographique (+1,5 %/an) et économique (+120 emplois créés/an) que de lutte contre l'étalement urbain et la protection des espaces agricoles et naturels.

Le SCoT Pays Coeur d'Hérault a été complété par un DAAC sur les enjeux d'équipements commerciaux à l'échelle d'un bassin de vie rural sous influence métropolitaine.

La stratégie urbaine de la ville de Lodève et son projet de revitalisation est traduite dans les documents planificateurs autour de son rôle de centralité essentielle pour le bassin de vie Lodévois et Larzac et de repositionnement de l'urbanisation entre centre et périphérique pour renforcer l'attrait de la rénovation urbaine et rapprocher l'habitat des services et des emplois.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie et le projet de développement et de valorisation exposés dans le contrat initial sont toujours d'actualité pour l'essentiel, mis à jour et complétés principalement sur la redynamisation économique et commerciale d'une part et sur les espaces publics et les questions de mobilités d'autre part.

Pour faire converger les dispositifs d'appui au territoire PVD et ORT, la synthèse ci-dessous les reprend dans une forme commune.

Les 5 axes stratégiques sont :

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Les axes stratégiques sont précisés pour offrir une opération plus complète et plus équilibrée :

- Axe 1 sur l'habitat :
 - mise à jour de la boîte à outils organisée en guichet unique sur l'habitat ancien, complétée par le permis de louer au 1^{er} janvier 2024,
 - l'enjeu d'accueil à court terme d'un nouvel escadron de gendarmerie mobile (120 gendarmes + le personnel administratif) bienvenu dans l'objectif de diversifier le peuplement et concentrer habitat et activité en ville, conduisant à réorienter temporairement la production de logements sociaux le temps de rénover à moyen terme la caserne historique pour y offrir des logements dédiés,
- Axe 2 sur la redynamisation commerciale et économique :
 - habilitation « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée » en 2022 pour rendre effectif le droit d'obtenir un emploi pour toutes les personnes qui en sont durablement privées et faire renaître une dynamique économique sur le territoire créatrice de richesses,
 - structuration d'une cité des compétences avec une offre de formations professionnelles pour faciliter la montée en compétence des publics locaux et renforcer son attractivité à l'échelle régionale,
- Axe 3, 4 et 5 sur les espaces publics et le cadre de vie et les équipements publics vecteurs d'attractivité et d'animation du centre-bourg :
 - le parc municipal, lieu de vie pour tous, poumon vert du centre, nœud de mobilités douces et stationnement vers le centre ville (commerces et services),
 - l'apaisement du cœur de ville, avec effacement de la voiture pour proposer des espaces publics plus qualitatifs, plus généreux, plus accueillants grâce aux mobilités douces et au végétal,

- l'intégration des mobilités douces sur les grands axes Prémérlet, Chevalier/Vallot et Fumel/De Gaulle avec le CD 34 en connectant les quartiers résidentiels au centre ville et aux équipements publics,
- l'aménagement des berges comme liaisons douces et trame verte et bleue du centre ville,
- le développement du stationnement en périphérie du centre pour réduire la pression tout en soutenant son attractivité commerciale et d'habitat,
- l'évolution de l'offre de transport en commun et d'intermodalité : relocalisation de la gare routière scolaire, développement d'un PEM et de stationnement périphérique du centre,
- la poursuite de la modernisation des équipements publics pour une offre attractive en cœur de ville et sobre énergétiquement : complexe centre social / sports / associations, écoles, complexe sportif et aquatique, mairie, parc municipal, city stade.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault, et être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

Les modalités d'intervention sont dans l'ensemble les mêmes avec les mises à jour suivantes depuis 2018 :

Sur le volet habitat : boîte à outils habitat ancien en guichet unique, révision en cours du PLH en correspondance des hypothèses démographiques du SCoT et du PLUi pour une production diversifiée du logement et de l'hébergement

Sur le volet patrimoine : labellisation obtenu en Pays d'Art et d'Histoire pour étendre et intégrer la politique patrimoniale (extension du Label Ville d'Art et d'Histoire de Lodève)

- du territoire de projet du Pays Cœur d'Hérault

Les modalités d'intervention sont dans l'ensemble les mêmes avec comme évolution principale depuis 2018 l'aboutissement du SCoT, et prochainement une nouvelle étude de mobilités à l'échelle du Pays que la formalisation d'une stratégie de mobilités douces, stationnement, espaces publics et PEM du bourg-centre viendra alimenter.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant)

Pour la commune de Lodève et la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'État et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Élaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

- 1 Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 5 Préserver et développer des emplois de qualité,
- 6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,

- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier

de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 7 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Lodève et la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre
- l'EPCI concerné,
- le Pays Cœur d'Hérault,
- la Région,
- autres signataires.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Lodève (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'État, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Lodève et de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 8 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Lodève, le **XXXXXX**

La Maire de la Commune Lodève Signature	Le Président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac Signature	Le Président Pays Cœur d'Hérault Signature
La Directrice de l'Établissement Public Foncier Local d'Occitanie Signature		La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée Signature

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

entre (), le numéro de l'action dans la convention ORT

Ingénierie

Référence et Nom de l'action	ACTION I 1 (I 1). POSTE DE CHEF DE PROJET projet I 1.1- Ingénierie
Axes de rattachement	Thématique transversale – Autres actions
Date de signature	Convention-cadre ORT
Description générale	Pour mener à bien cette opération de revitalisation de territoire, il convient de conforter le poste dédié de chef de projet à temps plein au niveau de la CCLL. Ses missions seront de mener à bien la coordination des différentes actions dans une vision globale et transversale du projet de territoire. (cf fiche de poste)
Objectifs	Projet I.1.1 Assurer le processus global de concertation et d'appropriation partagée de la stratégie du territoire Définir et piloter le plan d'actions opérationnel - optimiser les financements et la partenariats – présenter les bilans et les évaluations Prendre en charge la mise en œuvre de certaines actions Animer des groupes d'acteurs dans la cadre du pilotage du projet Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication interne/externe Assurer une fonction de conseil et d'expertise sur le développement et la dynamisation du territoire auprès des acteurs institutionnels
Maître d'ouvrage	CCLL
Calendrier	2020-2025
Budget global	200 000 €
Coût annuel	50 000 € / an
Partenaires financiers potentiels	50 % ANAH 25 % Banque des Territoires
Indicateurs de suivi	Nombre de dossiers gérés/an nombre de jours par action
Indicateurs de résultat	Coût global de l'opération Montant des financements Temporalité par action

Référence et Nom de l'action	ACTION I 2 (I 2). POSTE DE MANAGER DE COMMERCES projet I.2.1 : ingénierie
Axes de rattachement	Thématique transversale – Autres actions
Date de signature	Convention-cadre ORT
Description générale	L'ORT appelle une action forte et cohérente sur le commerce, articulée aux autres volets de la convention. Cette action doit dépasser le cadre de la simple animation commerciale et travailler à la fois : <ul style="list-style-type: none"> • au développement et au renouvellement de l'offre commerciale • à l'adéquation en offre de locaux / opportunités d'installation • au développement de la demande ou à une meilleure rencontre offre / demande
Objectifs	Projet I.2.1 Piloter la politique de revitalisation commerciale sur le périmètre de l'ORT et en interface avec les concurrences potentielles : <ul style="list-style-type: none"> • sur l'offre foncière / immobilière : recensement, portage public ou privé, remembrement / restructuration, réduction du tissu commercial sur certains secteurs • sur la qualité des locaux • sur le renouvellement des commerçants en place • sur l'orientation des porteurs de projet et la recherche de nouveaux sur les cibles identifiées • sur le développement de l'offre d'hébergement et de restauration pour améliorer les capacités d'accueil et la qualité de séjour • sur l'animation du centre-ville • sur l'environnement des commerces : qualité des espaces publics, propreté et entretien, gestion urbaine de proximité
Maître d'ouvrage	Ville de Lodève
Calendrier	Financements 2021 et 2022 achevés – prolongation ?
Coût annuel	40 000 €/an
Partenaires financiers potentiels	BDT Région
Indicateurs de suivi	Installations nouvelles pour couvrir les segments de marchés identifiés Vacance commerciale par secteur Réduction du nombre de locaux commerciaux Chiffres d'affaires Évasion commerciale par segment
Indicateurs de résultat	Couverture de l'ensemble des segments Réduction de la vacance sur la boucle commerciale Réduction des locaux sur les autres secteurs Réduction de l'évasion commerciale Augmentation du chiffre d'affaire global du centre-ville

Études

Référence et Nom de l'action	ACTION 1.1 (AC 3). STRATÉGIE HABITAT-LOGEMENT projet 1.1.1 : logement des jeunes
Axes de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	convention-cadre
Description générale	<p>D'une part, dans le cadre de l'élaboration du PLUI et du SCOT, les objectifs de croissance diffèrent du PLHi, élaboré en 2015. Il convient de questionner ce programme dans le cadre de sa révision et de réfléchir aux cohérences entre les documents.</p> <p>D'autre part, La production de logement est intimement liée à la demande de logements et notamment celle dans le parc public. Ainsi, il est opportun d'intégrer dans cette réflexion l'élaboration du document-cadre, la CIA et le PPGD dans le cadre réglementaire du CIL.</p> <p>Enfin, il est important de cibler nos réflexions sur les besoins spécifiques en logement ou en hébergement et notamment en direction des jeunes et des seniors.</p>
Objectifs	<p>Projet 1.1.1 : production de logements à destination des jeunes étudiants ou travailleurs réhabilitation des centres-anciens politique de peuplement identification de sites potentiels en rénovation</p>
Maître d'ouvrage	CCLL
Calendrier	2023-2024 : étude sur le logement des jeunes
Budget global	Étude URHAJ : 15 000 €
Partenaires financiers potentiels	Région Etat/ANAH CD34
Indicateurs de suivi	Planning de l'étude partenariats nb de réunions et d'ateliers
Indicateurs de résultat	Documents de restitution Coordination PLH/PLUi conventions signées

Référence et Nom de l'action	ACTION 1.2 (AC 4) ÉTUDES DE PROGRAMMATION URBAINE projet 1.2.1 : secteur des Carmes
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	Convention-cadre
Description générale	La stratégie urbaine est issue de l'étude de définition urbaine de 2011. En 10 ans de nombreux projets ont été réalisés, le contexte a fortement évolué, les modalités d'intervention également. Elle est à actualiser et à requestionner sur certains secteurs à enjeux. L'avancée du SCoT, du PLUi et du PLH permet de clarifier la planification et de rassurer les opérateurs comme les propriétaires. Depuis 2020, plusieurs opérateurs prospectent sur le territoire du fait de la rareté du foncier ailleurs (mise en place du ZAN, frein à la construction sur la métropole).
Objectifs	projet 1.2.1 : secteur des Carmes Actualiser le projet urbain avec la réalisation de schémas d'aménagement sectoriels afin de préciser le fonctionnement et les usages et notamment les intentions de production de logements, les connexions interquartiers et modes doux (dont le PEM), l'implantation d'activités ou de services, le rapport à la nature...
Maître d'ouvrage	Ville
Calendrier	2023-2026 2023-2024 : projet 1.2.1 secteur des Carmes
Budget global	2023 : 37 600 € HT projet 1.2.1 secteur des Carmes
Partenaires financiers potentiels	50 % Banque des Territoires 30 % CD34
Indicateurs de suivi	Planning de l'étude partenariats nb de réunions et d'ateliers
Indicateurs de résultat	Document de restitution de la programmation urbaine

Référence et Nom de l'action	ACTION 1.9 (AC 7). ÉTUDE DE FRICHES A RÉHABILITER Projet 1.9.1 Projet 1.9.2
Axes de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Convention-cadre
Description générale	<p>Au sein du périmètre de l'ORT se trouve de nombreuses friches : terrains nus, immeubles du centre ancien, anciennes industries.</p> <p>Les orientations nationales en matière d'aménagement du territoire en cours de traduction dans le SCOT et le PLUI orientent vers un renouvellement de la ville sur elle-même. Le projet de revitalisation du centre-bourg poursuit déjà cet objectif prioritaire de longue date en concentrant l'implantation des nouveaux programmes dans l'isochrone de 15 minutes à pied du centre-bourg érigé en périmètre de l'ORT.</p> <p>Le marché immobilier reste cependant peu porteur et les opérateurs prennent donc peu de risques pour étudier ces potentiels. Parallèlement les propriétaires fonciers restent sur des valeurs supérieures au marché, ancrées dans le passé d'une ville dynamique à la fin du siècle dernier. Et l'absence de document d'urbanisme et le SPR protecteur n'encadrent pas de manière réaliste les potentiels de chaque site. Ainsi peu de projets émergent, et trop se fondent sur des orientations irréalistes au plan urbain, poussés par l'équation économique.</p> <p>Il faut renouveler la méthode de définition des projets sur ces friches stratégiques par une reprise en main de la collectivité en phase programmation pour dégager des orientations précises de projet et les conditions de faisabilité en réalisant des diagnostics techniques. Cela permettra à la collectivité de démarcher les potentiels opérateurs qui ne viennent pas d'eux-mêmes sur le territoire, et de négocier avec les propriétaires fonciers pour établir de nouvelles bases de prix compatibles avec le marché mais aussi de prétendre aux fonds friches.</p> <p><u>Liste des cibles :</u> (vide ou presque, plateaux assez grands, en monopropriété, en vente)</p> <ul style="list-style-type: none"> • ex Emmaüs 9 bis bd Liberté (AB 76, 77 et 85) • ex Netto 8 et 23 av de la République (AH 308) • Garage Valette 17 bd Jean Jaurès (AB 352, 353, 476) • ex Ohlala 6 place de la Bouquerie (AC 267) • ex hôtel du nord 18 bd de la Liberté (AI 66) • THIRORI Liberté 15 bd de la Liberté (AB 572) • lèg l'hôpital 3 quai Bouquerie (AC 202)

	<ul style="list-style-type: none"> Caro (AC 137) – travaux d’office sur 1 immeuble
Objectifs	<p>Projet 1.9.1 (et suivants) : financer 1 immeuble / an</p> <p>Établir des programmations et des esquisses architecturales et/ou urbaines par friche</p> <p>Établir les diagnostics techniques minimaux nécessaires à la construction de bilan d’opération</p> <p>Établir des premiers bilans d’opération</p> <p>Constituer un catalogue de projets potentiels sur le périmètre de l’ORT : habitat, commerces, tiers-lieux, activités éco...</p>
Maître d’ouvrage	Ville
Calendrier	2021-2025
Budget global	15 000 € / an
Partenaires financiers potentiels	ANAH - Banque des Territoires Région – CD34 – EPF – DRAC
Indicateurs de suivi	Nombre de friches étudiées / an
Indicateurs de résultat	Catalogue des projets potentiels sur les friches

Référence et Nom de l'action	ACTION 2.1 (AC 1). PLAN DE MARKETING TERRITORIAL Projet 2.1.1 : mission d'appui Projet 2.1.2 : plan opérationnel
Axes de rattachement	Thématique transversale
Date de signature	Convention cadre
Description générale	<p>Le territoire du Lodévois et Larzac ainsi que son bourg centre souffrent d'une image détériorée. De nombreux investissements durant deux mandats ont été fait afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, d'entreprendre autrement, d'animer une politique culturelle et patrimoniale d'excellence favorable au renforcement de l'attractivité. De plus, les actions publiques comme privées sont nombreuses mais pas assez lisibles. Elles se superposent et renvoient une image parfois confuse.</p> <p>Le territoire du Lodévois et Larzac ainsi que son centre bourg ont pourtant des atouts forts : une diversité paysagère, culturelle et patrimoniale riche.</p> <p>Les démarches de marketing territorial et les actions de communication méritent une mise à jour : de la stratégie au plan de communication. La synergie des différents chargés de communication est récente et mérite d'être coachée.</p> <p>Le contexte post-covid interroge sur les désirs des cibles potentielles de venir ou d'investir sur le territoire.</p> <p>La mise à plat de la stratégie territorial permettra de formuler le nouveau plan de marketing territorial ainsi que celui en faveur de la stratégie de communication avec la déclinaison grand public, économique, touristique.</p>
Objectifs	<p>Projet 2.1.1 : Définir et confirmer le positionnement du territoire. Identifier les atouts et éléments de différenciation.</p> <p>Projet 2.1.2 : Concevoir un plan de communication des collectivités CCLL (mais aussi Ville de Lodève, fortement mutualisées) s'appuyant sur les atouts et la différenciation grâce aux valeurs intrinsèques</p>
Maître d'ouvrage	CCLL
Calendrier	Projet 2.1.1 : Fin 2023-2024 Projet 2.1.2 : 2024-2028
Budget global	Projet 2.1.1 : Mission d'appui ANCT sollicitée 35 000 € (valeur estimée) Projet 2.1.2 : à définir selon plan
Partenaires financiers potentiels	ANCT en mission d'appui et/ou financeur Banque des Territoires Région

	CD34
Indicateurs de suivi	Planning de l'étude Nombre de réunions Nombre de thématiques couvertes
Indicateurs de résultat	Document de restitution Adhésion politique de l'ensemble du territoire

Référence et Nom de l'action	ACTION 2.2 (AC 6). ÉTUDE DE MARCHÉ SUR L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE projet 2.2.1 : mission d'appui projet 2.2.2 : plan opérationnel
Axes de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Convention-cadre
Description générale	<p>Malgré de forts atouts touristiques et patrimoniaux, les retombées sur Lodève et la CCLL semblent freinées par l'hébergement touristique.</p> <p>Sur les 182 110 nuitées touristiques de 2022 hors résidences secondaires, le territoire du Lodévois et Larzac a seulement 6 établissements hôteliers sur 245 hébergements et 13 887 nuitées en 2022. Lodève, bourg-centre, a perdu dans les dernières années 2 de ses 3 hôtels.</p> <p>Le territoire doit porter une réflexion sur la nature des hébergements à rechercher pour parfaire une variété de typologie d'hébergement et développer un retour économique favorable au territoire.</p> <p>Des projets apparaissent sur le territoire par des opérateurs, mais avec quelle complémentarité d'offre ? Faut-il prospecter sur de nouvelles formes d'hébergements et typologie d'acteurs ?</p> <p>L'étude doit permettre de poser un diagnostic objectif et clair sur le potentiel du territoire, et interroger les évolutions du secteur touristique et des envies des clientèles, accélérées post-covid-19. En confrontant ces 2 aspects, elle doit permettre de qualifier le réel besoin en offre d'hébergement les gammes et les localisations .</p>
Objectifs	<p>projet 2.2.1 : mission d'appui Faire un diagnostic de l'offre et des besoins par segments Éclairer de manière prospective sur les évolutions en cours du secteur touristiques Poser les grandes orientations de développement de l'hébergement sur la CCLL et le centre-bourg</p> <p>projet 2.2.2 : plan opérationnel : outils d'accueils d'implantation d'hébergement touristiques.</p>
Maître d'ouvrage	CCLL Autres intervenants : Office du tourisme – Banque des Territoires – Conseil Régional – Conseil départemental
Calendrier	2023-2024
Budget global	Projet 2.2.1 : Mission d'appui ANCT 10 000 € (valeur estimée) projet 2.2.2 : selon le plan
Partenaires financiers potentiels	Projet 2.2.1 ANCT en financement ou mission d'appui Autrement : Banque des Territoires Région CRTL Hérault Tourisme

Indicateurs de suivi	Planning de l'étude partenariats nb de réunions et d'ateliers
Indicateurs de résultat	Document de restitution Formulation des orientations : cibles de clientèle, forme d'hébergement, volume, environnement d'implantation

Référence et Nom de l'action	ACTION 3.1 (AC 8). INGÉNIERIE DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS Projet 3.1.1 : schéma directeur Projet 3.1.2 : AMO
Axes de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Convention-cadre
Description générale	Une étude de programmation pour la requalification des espaces publics du secteur du parc municipal et des voies du centre-bourg a été lancée en 2019. Elle a été aboutie en 2021. Il s'agit de la poursuivre en phase opérationnelle par la mise en place des premières prestations d'ingénierie, en particulier la poursuite du travail d'expertise conduit sur les volets circulation / stationnement et participation du public à la définition de nouveaux usages.
Objectifs	Projet 3.1.1 : réflexion et validation des grands principes à travers un schéma directeur(achevé) Projet 3.1.2 : Mettre en place l'ingénierie opérationnelle de maîtrise d'œuvre Mettre en place l'expertise d'accompagnement aux changements d'usages sur la circulation, le stationnement et la participation du public.
Maître d'ouvrage	Ville
Calendrier	Projet 3.1.1 2021-2023 (achevé) : Schéma directeur des mobilités douces et étude de programmation Projet 3.1.2 2023-2028 : mise en oeuvre opérationnelle d'un plan pluri-annuel / AMO
Budget global	
Partenaires financiers potentiels	
Indicateurs de suivi	Concertation Mise en place de groupes de travail sur les nouveaux usages
Indicateurs de résultat	Documents de rendus Arbitrage sur les nouveaux usages et mise en place

Actions opérationnelles

Référence et Nom de l'action	ACTION 1.3 (AME 1b). OPAH RU 2022 - 2027 projet 1.3.1 : ingénierie projet 1.3.2 : aides aux particuliers
Axes de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	Convention OPAH-RU 15/02/2022
Description générale	Suite au bilan très positif de l'OPAH-RU 2015-2021 une nouvelle OPAH-RU a été signé entre les partenaires le 15/02/2022. Elle est recentrée sur le périmètre de l'ORT avec pour objectifs en 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> • 100 logs PO • 40 logs PB • 95 logs en copropriété, axe très renforcé • 6 expérimentations façade avec l'ANAH • 2 expérimentations mutation de rdc en logs avec l'ANAH Un suivi-animation commun avec le guichet unique de la rénovation énergétique, l'action façade et la convention indécence avec la CAF est en place dans une logique d'accueil unique et simple pour les habitants sur les questions de la réhabilitation du logement. Les permanences se tiennent physiquement à la maison du projet ou par téléphone. Une articulation avec le PIG départemental couvrant le reste de la Ville et de la CCLL est en place.
Objectifs	Rénover l'habitat dégradé Offrir du logement de qualité et adapté Rénover thermiquement le bâti Valoriser le patrimoine Redresser les copropriétés fragiles et dégradées projet 1.3.1 : Ingénierie à l'aide d'un opérateur dédié projet 1.3.2 : Subventions travaux /aides aux particuliers
Maître d'ouvrage	CCLL
Calendrier	2022-2027
Budget global	projet 1.3.1 : Ingénierie : 457 080 € projet 1.3.2 : Subventions travaux : 3 335 193 €
Partenaires financiers	Subventions travaux : 72 % ANAH + 15 % CD34 + 13 % CCLL Ingénierie : 58 % ANAH + 21 % CD34 + 21 % CCLL
Indicateurs de suivi	Nbre de logements / objectifs Qualité et ambition des réhabilitations Subventions distribuées

Indicateurs de résultat	Nbre de logements / objectifs Qualité et ambition des réhabilitations Subventions distribuées Mise en place des expérimentations
--------------------------------	---

Référence et Nom de l'action	ACTION 1.4 (AME 1c). PERMIS DE LOUER projet 1.4.1 : mission d'appui projet 1.4.2 : gestion opérationnelle
Axes de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	Avenant 1 ORT
Description générale	Dans la lutte contre l'habitat dégradé, de nombreux outils existent de la prévention à la coercition. La CCLL a mis en place de nombreux outils et des process graduels d'intervention pour réduire le mal-logement. Un dernier outil, le permis de louer, manque dans la chaîne pour éviter la (re)-location de logements détectés comme non-décent. Les retours d'expérience qui se multiplient montrent l'efficacité de cet outil mais aussi la lourdeur administrative et la technicité nécessaires pour les collectivités. Une tranche optionnelle au marché de suivi-animation de l'OPAH-RU a été intégrée pour le déploiement de l'action en cohérence avec les actions déjà effectives.
Objectifs	projet 1.4.1 : mission d'appui afin de calibrer le dispositif (périmètre, cadre réglementaire et administratif, missions) projet 1.4.2 : Contrôler en amont la qualité des logements du marché locatif. Détecter en amont les logements problématiques. Renforcer la pédagogie auprès des propriétaires et professionnels de l'immobilier. Orienter vers le guichet unique d'aide à la rénovation de l'habitat. In fine offrir du logement de qualité
Maître d'ouvrage	CCLL
Calendrier	2023-2028 projet 1.4.1 : 2023 : étude de préfiguration (notamment pour définir le périmètre) projet 1.4.2 : 2024-2028 : lancement au 01/01/2024 pour estimation de 40 visites et dossiers / an
Budget global	Projet 1.4.1 : 5 000 € projet 1.4.2 : 15 000 €/an
Partenaires financiers potentiels	Région ANAH CD 34 Ville
Indicateurs de suivi	Nbre de visites / objectifs

	Nbre de dossiers / objectifs Nbre de situations problématiques évitées Nbre de situations problématiques accompagnées à une réhabilitation
Indicateurs de résultat	Nbre de visites / objectifs Nbre de dossiers / objectifs Nbre de situations problématiques évitées Nbre de situations problématiques accompagnées à une réhabilitation

Référence et Nom de l'action	ACTION 1.5 (AME 1d). GUICHET UNIQUE RÉNOV'OCCITANIE Projet 1.5.1
Axes de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	Convention GURE 10/06/2021
Description générale	Dans la logique de faciliter l'identification des aides pour les porteurs de projet et approfondir leur accompagnement technique et financier pour faire aboutir des opérations ambitieuses de rénovation énergétique complète, la Région et la CCLL ont conventionné la prise en charge par la CCLL du dispositif régional au sein de son guichet unique habitat dans la maison du projet.
Objectifs	Projet 1.5.1 Contrôler en amont la qualité des logements du marché locatif. Détecter en amont les logements problématiques. Renforcer la pédagogie auprès des propriétaires et professionnels de l'immobilier. Orienter vers le guichet unique d'aide à la rénovation de l'habitat. In fine offrir du logement de qualité
Maître d'ouvrage	CCLL
Calendrier	2021-2022
Budget global	<u>Sur 2021</u> 19 530 € (subvention de fonctionnement de la Région) Dont 10 530 € de part forfaitaire + 9000 € proportionnels à l'activité (basé sur 50 suivi audit puis 20 suivi AMO par l'AREC et le GEFOSAT) <ul style="list-style-type: none"> • Coût annuel : 30 k€ • Coût sur 5 ans : 150 k€
Partenaires financiers potentiels	Région Ville (local maison du projet) CCLL
Indicateurs de suivi	Nbre de visites / objectifs Nbre de dossiers / objectifs Nbre de situations problématiques évitées Nbre de situations problématiques accompagnées à une réhabilitation
Indicateurs de résultat	Nbre de visites / objectifs Nbre de dossiers / objectifs Nbre de situations problématiques évitées Nbre de situations problématiques accompagnées à une réhabilitation

Référence et Nom de l'action	ACTION 1.6 (AME 2b). ACTION FAÇADES Projet 1.6.1 : aides aux propriétaires
Axes de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	convention-cadre
Description générale	Favoriser un habitat garant de l'identité du Lodévois et Larzac et respectueux des caractéristiques paysagères et patrimoniales représente un enjeu essentiel pour l'avenir du territoire. Les exigences réglementaires visent à accompagner la réalisation de travaux de qualité, durables et adaptés à l'habitat ancien notamment très majoritaire sur le centre ancien de Lodève et surtout en complémentarité avec l'AVAP récemment approuvée. En contrepartie, la Région, la Communauté de communes Lodévois et Larzac et la ville prennent en charge une partie du coût des travaux engagés par les propriétaires.
Objectifs	Projet 1.6.1 : Cette campagne d'aides régionales a pour vocation : - d'inciter les travaux en bâti ancien avec des matériaux nobles et respectueux de ce bâti, - de maintenir les savoir-faire artisanaux et traditionnels, - d'améliorer la qualité architecturale de nos centre-anciens
Maître d'ouvrage	CCLL
Calendrier	3 années : 2019 – 2022 - 2024
Budget global	Dispositif Bourg-centre : 480 000 €
Coût annuel	Dispositif Bourg-centre : 160 000 € / an
Partenaires financiers potentiels	Région (25% max subvention) 30 % Ville (2024) 10 % CCLL (2024)
Indicateurs de suivi	Nombre de façades financées coûts des aides par financeurs montant des travaux
Indicateurs de résultat	Objectifs/résultats atteints Nombre de façades financées coûts des aides par financeurs rénovation de la ville : valeur cumulée façades, espaces publics...

Référence et Nom de l'action	ACTION 1.7 (AME 3b). RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE (RHI) projet 1.7.1 : îlot « Fleury »
Axes de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	convention-cadre
Description générale	En 2015, une étude de faisabilité a analysé l'état du patrimoine bâti sur la base de données des logements potentiellement indignes (évalués à 650 logements). Le constat révèle que près de 25 % du patrimoine bâti est dégradé ou très dégradé (13%) le plus souvent dans des petites copropriétés non organisées. Cette étude a pré-identifié les sites qui ont été éligibles par l'ANAH aux dispositifs RHI ou THIRORI. L'étude de calibrage qui a suivi a permis de travailler sur le programme d'acquisition-démolition de 3 îlots RHI et de 9 immeubles THIRORI. L'îlot RHI « Fleury » a reçu une notification de subvention du déficit foncier de l'ANAH en janvier 2018 (subvention couplée avec l'îlot RHI « St Pierre »).
Objectifs	Une opération de RHI-THIR (Résorption de l'Habitat Insalubre - Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux) est une procédure coercitive qui vise à : -Traiter un immeuble, ou un groupe d'immeuble, indigne ou très dégradé - Offrir une solution de relogement durable aux occupants des logements et leur proposer un accompagnement social adapté à leurs besoins (y compris propriétaires occupants) - Aboutir à la production de logements dans un objectif de mixité sociale en faisant du recyclage foncier projet 1.7.1 : L'étude est au stade APS. Le programme est de 1032 m ² SDP pour 12 logs et 1 commerce de 155 m ² . L'acquisition du local commercial en rez-de-chaussée est conventionné avec l'ANCT. La commercialisation des logements se fera sous un dispositif à déterminer (VIR, OFS-BRS...), en cohérence avec les prix de marché du centre et pour viser une diversification sociale par le haut progressive dans le QPV.
Maître d'ouvrage	Territoire 34 (concession d'aménagement) Autres intervenants :EPF Occitanie (porteur du foncier)
Calendrier	2018-2027
Budget global	projet 1.7.1 : 4,626 M€ (y compris local commercial cédé à ANCT et quote-part honoraires et frais de T34 de la concession d'aménagement)
Partenaires financiers potentiels	Etat (fond friche obtenu) ANAH RHI ANCT FRLA + acquisition commerce

	Région (fond friche, commerce) / BDT Département de l'Hérault CCLL Ville
Indicateurs de suivi	Planning de réalisation Coût de l'opération process mis en place
Indicateurs de résultat	Nombre de logements créés Nombre et typologie de familles logées activité installée et redynamisation commerciale Bilan financier de l'opération

Référence et Nom de l'action	ACTION 1.7 (AME 3c). RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE (RHI) projet 1.7.2 : îlot Saint Pierre
Axes de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	convention-cadre
Description générale	En 2015, une étude de faisabilité a analysé l'état du patrimoine bâti sur la base de données des logements potentiellement indignes (évalués à 650 logements). Le constat révèle que près de 25 % du patrimoine bâti est dégradé ou très dégradé (13%) le plus souvent dans des petites copropriétés non organisées. Cette étude a pré-identifié les sites qui ont été éligibles par l'ANAH aux dispositifs RHI ou THIRORI. L'étude de calibrage qui a suivi a permis de travailler sur le programme d'acquisition-démolition de 3 îlots RHI et de 9 immeubles THIRORI. L'îlot RHI «Saint Pierre» a reçu une notification de subvention du déficit foncier de l'ANAH en janvier 2018 (subvention couplée avec l'îlot RHI « Fleury »).
Objectifs	Une opération de RHI-THIR (Résorption de l'Habitat Insalubre - Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux) est une procédure coercitive qui vise à : -Traiter un immeuble, ou un groupe d'immeuble, indigne ou très dégradé - Offrir une solution de relogement durable aux occupants des logements et leur proposer un accompagnement social adapté à leurs besoins (y compris propriétaires occupants) - Aboutir à la production de logements dans un objectif de mixité sociale en faisant du recyclage foncier projet 1.7.2 : Le programme est de 198 m ² pour 3 logs T3 et T4 avec grande terrasse chacun et 2 garages fermés. L'expropriation est achevée, hors fin de paiement des indemnités. La AB 188 a été démoli en 2021 après son effondrement. L'immeuble voisin (copropriété privée) a dû être consolidé. Le PC est accordé depuis l'été 2022. L'appel d'offre travaux est lancé pour un démarrage chantier de reconstruction au T2 2023 et une livraison 1 an après. La commercialisation des logements est lancée en VIR, en cohérence avec les prix de marché du centre et pour viser une diversification sociale par le haut progressive dans le QPV.
Maître d'ouvrage	Territoire 34 (concession d'aménagement)
Calendrier	2018-2024
Budget global	1,577 M€ (y compris quote-part honoraires et frais de T34 de la concession d'aménagement)

Partenaires financiers potentiels	ANAH RHI + VIR Département de l'Hérault Région / BDT CCLL Ville
Indicateurs de suivi	Planning de réalisation Coût de l'opération process mis en place
Indicateurs de résultat	Nombre de logements créés Nombre et typologie de familles logées activité installée et redynamisation commerciale Bilan financier de l'opération

Référence et Nom de l'action	ACTION 1.8 (AME 4a). PROGRAMME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS projet 1.8.1 : secteur pavillon de chasse
Axes de rattachement	Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	convention-cadre
Description générale	Dans le cadre du programme local de l'habitat intercommunal et dans l'objectif de production de logements locatifs aidés, plusieurs sites potentiels ont été repérés sur la commune de Lodève à proximité immédiate du centre-ville et des équipements. Le pavillon de chasse est un terrain avec une ancienne bâtisse propriété de la ville. Le projet est de démolir et de construire un programme de 19 logements locatifs sociaux avec le bailleur social privé. Ces logements doivent contribuer au logement des gendarmes arrivant sur Lodève.
Objectifs	projet 1.8.1 : Produire du logement (peut-être pour les gendarmes) résorber une friche proposer un aménagement de quartier agréable avec la création d'un jardin public à l'arrière de ce site (projet ville)
Maître d'ouvrage	Groupe 3F Occitanie
Calendrier	2023-2025
Budget global	1,7 à 2 M€
Partenaires financiers potentiels	Groupe 3F Occitanie Action Logement CD34 Région via le fonds friches et l'aide à la production de logements sociaux
Indicateurs de suivi	Planning de réalisation Coût de l'opération process de concertation
Indicateurs de résultat	Nombre et typologie de logements produits Nombre et typologie de familles logées Bilan financier de l'opération

Référence et Nom de l'action	ACTION 1.8 (AME 4b). PROGRAMME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS projet 1.8.2 : la Caminade
Axes de rattachement	Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	convention-cadre
Description générale	<p>Dans le cadre du programme local de l'habitat intercommunal et dans l'objectif de production de logements locatifs sociaux, plusieurs sites potentiels (dents creuses ou friches) ont été repérés sur la commune de Lodève à proximité immédiate du centre-ville et des équipements. Le secteur des Carmes est un site stratégique pour la ville, déjà identifié dans la convention AMI Centre-bourg, sur un axe structurant et à proximité du centre-ville.</p> <p>L'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie a accompagné la ville dans l'acquisition d'une partie du secteur à travers une convention opérationnelle.</p> <p>Ce site a fait l'objet de plusieurs études de faisabilité et il en ressort, au-delà d'un projet d'aménagement du quartier, un potentiel de production mixte de logements.</p> <p>Le programme comporte 17 logs et 19 stats et des espaces communes pour 1 161 m² en 3 bâtiments R+4 dont 50 % de PLS.</p> <p>Le PC est accordé.</p> <p>Le terrain est acheté par la coopérative.</p> <p>Les coopérateurs futurs habitants sont identifiés et engagés.</p> <p>L'appel d'offre travaux se conclut.</p> <p>Le chantier a démarré au printemps 2023.</p>
Objectifs	<p>projet 1.8.2 : Produire du logement aidé et du logement intermédiaire accompagner un projet d'habitat participatif</p> <p>proposer une vie de quartier agréable avec le réaménagement de la rue et de la place de l'Avenir</p> <p>Une étude urbaine à l'échelle du quartier est nécessaire</p>
Maître d'ouvrage	Coopérative la Caminade (ECOE) en habitat participatif Portage du foncier : EPF Occitanie (convention caduque)
Calendrier	2020-2024
Budget global	3,6 M€
Partenaires financiers potentiels	État (fond friche obtenu) CD34 LEADER / FEDER ADEME Région (chaudière bio-masse, eaux grises)

	Prêts PLS et libres Fonds propres des coopérateurs
Indicateurs de suivi	Planning de réalisation Coût de l'opération process de concertation
Indicateurs de résultat	Nombre et typologie de logements produits Nombre et typologie de familles logées Bilan financier de l'opération

Référence et Nom de l'action	ACTION 1.8 (AME 4c). PROGRAMME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS projet 1.8.3 : îlot Collège
Axes de rattachement	Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	convention-cadre
Description générale	L'EPF a acquis une parcelle d'environ 6 000 m ² près du collège. Un appel à projet lancé conjointement avec la Ville et l'EPF s'est conclu par la désignation du projet d'habitat participatif Ilot Vert de la Soulondres comme lauréat. Le programme comporte 2 bâtiments en R+2 (1 rénové) pour 21 logs + 10 stats + espaces communs (salle commune, bureaux partagés, chambres d'amis, local vélo et poussettes, buanderie) + 5 000 m ² de jardin partagé. La mixité est au cœur du projet avec 3 logs conventionnés CARSAT + 4 logs à conventionner ANAH + 7 PLS + 7 logements libres. La coopérative est créée. Le PC est en cours d'instruction. L'agrément PLS est en cours d'instruction. Le financement ANAH est en cours d'instruction. Les garanties d'emprunt PLS sont sollicitées, une solution de garantie bancaire alternative est négociée. L'appel d'offre travaux est en préparation pour une mise en chantier fin 2023 et une livraison en 2025.
Objectifs	projet 1.8.3 : Produire du logement pour les lodévois dans l'isochrone de 15 min du centre-bourg Produire de la mixité à l'échelle de l'opération, et de l'intensité urbaine qualitative Éviter le mitage de nouveaux espaces naturels Valoriser une friche agricole par un jardin partagé ouvert
Maître d'ouvrage	Coopérative Ilot Vert de la Soulondres en habitat participatif
Calendrier	2021-2025
Budget global	4,204 M€
Partenaires financiers potentiels	ANAH EPF en minoration foncière ANCT Fondation AG2R CD34 + LEADER Europe CARSAT

	Prêts PLS + CARSAT + libres Fonds propres
Indicateurs de suivi	Planning de réalisation
Indicateurs de résultat	Nombre et typologie de logements produits Nombre et typologie de familles logées Forme urbaine Bilan financier de l'opération

Référence et Nom de l'action	ACTION 1.8 (AME 4d). PROGRAMME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS projet 1.8.4 : îlot Liberté
Axes de rattachement	Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	convention-cadre
Description générale	L'EPF a acquis un immeuble bourgeois en plein centre-bourg. Un appel à projet a été lancé conjointement par la Ville et l'EPF. Adages a été retenu pour un programme de 14 PLAI adaptés en petites typologies pour un public mixte jeunes en insertion et personnes âgées autonomes. Les études sont en cours. Le diagnostic structurel est plus pénalisant qu'attendu. La recherche de subventions se poursuit pour réunir 500 k€ manquant.
Objectifs	projet 1.8.4 : Produire du logement pour les lodévois dans l'isochrone de 15 min du centre-bourg et dans le QPV Lutter contre la vacance des logements du centre-bourg
Maître d'ouvrage	A définir suite à l'appel à projet Autres intervenants : - Porteur du foncier : EPF Occitanie - Animation de l'appel à projet : ville
Calendrier	2021-2025
Budget global	2,244 M€
Partenaires financiers potentiels	État aides à la pierre CD34 aides à la pierre Région aides à la pierre EPF en minoration foncière Fondation Abbé Pierre
Indicateurs de suivi	Planning de réalisation
Indicateurs de résultat	Nombre et typologie de logements produits Nombre et typologie de familles logées Bilan financier de l'opération

Référence et Nom de l'action	ACTION 2.3 (AME 6b). MOBILISATION DES LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS projet 2.3.1 : FOCCAL
Axes de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Convention-cadre
Description générale	<p>L'opération de redynamisation des commerces est partie intégrante du projet de revitalisation du centre bourg.</p> <p>Par une action globale de restructuration des cellules commerciales, l'objectif est de rendre l'appareil commercial plus visible, lisible, moderne, confortable, varié et attractif ; ceci afin d'augmenter la fréquentation et le chiffre d'affaires.</p> <p>Un parcours marchand plus compact est validé et doit se mettre en place. Le principal enjeu est la remise en commerce de la Grand'Rue et son articulation dans ce parcours.</p> <p>Les 3 actions AME 6a, 6b et 6c sont complémentaires en ce sens.</p> <p>La Région Occitanie a créé en 2020 une nouvelle foncière, FOCCAL, pour soutenir la redynamisation commerciale. L'action se déploie via les équipes opérationnelles de l'ARAC, la SPL régionale d'aménagement. Une étude exploratoire a été réalisée sur Lodève. Son diagnostic et ses préconisations concordent avec les autres études commerciales. Une première liste de cibles d'acquisition est arrêtée.</p> <p>Une phase d'acquisition proactive a permis l'achat des 2 premiers locaux. Les études seront bientôt au stade PC. Les travaux sont prévus en 2023.</p>
Objectifs	<p>Projet 2.3.2 : Lutte contre la vacance des cellules commerciales</p> <p>Redynamisation du centre-ville et valorisation d'un nouveau parcours marchand</p> <p>Offre diversifiée d'activités créatrices d'emplois et de richesses</p> <p>Aider si besoin à pérenniser les activités phares des linéaires commerciaux lors des phases de transmission de fonds et murs</p>
Maître d'ouvrage	FOCCAL Autres intervenants : ANCT, CCLL, Ville
Calendrier	<p>Projet 2.3.2 : 2019-2025</p> <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PC et travaux local + façade au 17 rue Neuve des Marchés - PC + travaux devanture local + façade patrimoniale (diag archéo) au 22 rue Neuve des Marchés
Budget global	458 k€

Partenaires financiers potentiels	20 % ANCT (FRLA) 10 % Région (plan façade) 8 % Ville (plan façade + contribution étude pré-opérationnelle) 5 % CCLL (plan façade) 57 % FOCCAL
Indicateurs de suivi	Nombre de commerces acquis Nombre accompagnements à l'installation Nombre d'appels à projet
Indicateurs de résultat	Nombre de commerces remis en activité Nombre de création d'entreprises Nombre d'emplois créés Chiffre d'affaire généré

Référence et Nom de l'action	ACTION 2.3 (AME 6c). MOBILISATION DES LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS projet 2.3.2 : Ville
Axes de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Convention-cadre
Description générale	<p>L'opération de redynamisation des commerces est partie intégrante du projet de revitalisation du centre bourg.</p> <p>Par une action globale de restructuration des cellules commerciales, l'objectif est de rendre l'appareil commercial plus visible, lisible, moderne, confortable, varié et attractif ; ceci afin d'augmenter la fréquentation et le chiffre d'affaires.</p> <p>Un parcours marchand plus compact est validé et doit se mettre en place. Le principal enjeu est la remise en commerce de la Grand'Rue et son articulation dans ce parcours.</p> <p>Les 3 actions AME 6a, 6b et 6c sont complémentaires en ce sens.</p> <p>La Ville suit les DIA et acquiert des locaux en direct en complément de l'action de ses partenaires ANCT et FOCCAL.</p>
Objectifs	<p>Projet 2.3.3 : Lutte contre la vacance des cellules commerciales</p> <p>Redynamisation du centre-ville et valorisation d'un nouveau parcours marchand</p> <p>Offre diversifiée d'activités créatrices d'emplois et de richesses</p> <p>Aider si besoin à pérenniser les activités phares des linéaires commerciaux lors des phases de transmission de fonds et murs</p>
Maître d'ouvrage	<p>Ville</p> <p>Autres intervenants : ANCT, FOCCAL, CCLL</p>
Calendrier	<p>Projet 2.3.3 : 2023-2025</p> <p>- 18 avenue de la République (angle du musée) : commercialisation et rénovation</p> <p>- 10 bd de la Liberté : commercialisation, remise en ordre de la copropriété et rénovation des parties communes</p>
Budget global	A définir
Partenaires financiers potentiels	<p>Région (économie de proximité)</p> <p>ANCT</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de commerces acquis</p> <p>Nombre accompagnements à l'installation</p> <p>Nombre d'appels à projet</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de commerces remis en activité</p> <p>Nombre de création d'entreprises</p> <p>Nombre d'emplois créés</p> <p>Chiffre d'affaire généré</p>

Référence et Nom de l'action	ACTION 2.4 (AME 12). LIEUX D'ACTIVITÉ POUR EBE TZCLD projet 2.4.1
Axes de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Avenant 1 ORT
Description générale	<p>Une initiative citoyenne a émergé sur ce thème en 2019 à Lodève. La ville a été labellisée Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée au printemps 2022. Cette politique vise à remettre en emploi les habitants à Lodève et dans le QPV (estimation 1 000 personnes concernées) selon plusieurs principes. Personne n'est inemployable et ceux privés d'emploi ont des compétences. Ce n'est pas le travail qui manque, c'est l'emploi puisque de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits. Ce n'est pas l'argent qui manque puisque chaque année le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner que la collectivité prend à sa charge.</p> <p>TZCLD est une dynamique de territoire autour d'une entreprise à but d'emploi. Cette dynamique s'incarne dans la conférence locale pour l'emploi instituée (CLE) en regroupant collectivités, État, entreprises et activités du territoire. Cette EBE a été créée en septembre 2022. Elle salarie déjà 80 personnes en CDI à temps choisi et pourrait en compter 250 en rythme de croisière d'ici 2 ans.</p> <p>3 pôles d'activités se développent autour des services aux personnes, du maraîchage et la transformation alimentaire et autour de la transition écologique et l'économie circulaire.</p> <p>Ces activités et le siège social nécessitent des locaux appropriés. La dynamique de territoire, l'inclusion de ces personnes et les caractéristiques de certaines activités appellent à leur donner de la visibilité en ville à et à ce qu'elles contribuent à la rénovation de friches urbaines.</p> <p>L'EBE pourrait réaliser une partie des travaux en interne pour développer les compétences de ses salariés.</p>
Objectifs	<p>Projet 2.4.1</p> <p>Héberger l'EBE (siège et activités) dans des locaux visibles et appropriés en plein centre-ville</p> <p>Faire de l'EBE un outil contribuant à la rénovation de friches urbaines</p> <p>Relocaliser de l'activité en centre-ville</p>
Maître d'ouvrage	EBE
Calendrier	2023-2026

Budget global	A définir
Partenaires financiers potentiels	Etat Région (via le fonds friches) CD 34 ADEME (friche polluée) Europe
Indicateurs de suivi	Calendrier d'études et travaux Accompagnement par des professionnels Montage d'un plan de financement Montée en charge et en compétences de l'EBE
Indicateurs de résultat	Rénovation de la friche Hébergement durable de l'EBE Visibilité du site en centre-ville

Référence et Nom de l'action	ACTION 3.2 (AME 9a). REQUALIFICATION ESPACES PUBLICS projet 3.2.1 : Aménagements mobilités douces
Axes de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Avenant 1 ORT
Description générale	<p>Le schéma directeur des mobilités douces (actions AC 2) complété par les études internes sur le stationnement et l'apaisement du cœur de ville ont permis de définir un plan d'action phasé en 3 pas de temps de 5 ans. En 5 ans il est possible de faire évoluer sensiblement les usages pour un meilleur partage des espaces publics dans le centre et les faubourgs au profit des modes doux mais aussi de la qualité de vie en ville par la végétalisation, des espaces animés, l'extension des occupations commerciales...</p> <p>Il s'agit à horizon du PPI (2026) sur le volet mobilités douces de proposer des itinéraires attractifs pour les modes doux reliant les faubourgs et le centre-ville en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apaiser l'ensemble de la ville par un passage en ville 30 km/h (préalable d'ensemble pour faciliter le partage de l'espace public) • aménagement d'une nouvelle traversée de la Lergue vers l'ex Netto reliant les Carmes et l'avenue de la République vers les équipements scolaires et petite enfance et le centre-ville • aménagement d'un nouvel itinéraire sur berge rive gauche de la Lergue entre le pont de la Bourse et la zone commerciale d'entrée de ville et des nouvelles traversée de la Lergue au sud de la confluence vers le quai Vinas et au niveau du cimetière pour reconnecter à l'itinéraire cyclable vers le Salagou • poursuivre l'aménagement modes doux des berges de la Soulondres
Objectifs	Projet 3.2.1 : Aménager globalement et sobrement pour faire évoluer rapidement les usages Cibler les itinéraires et espaces principaux de flux connectant habitat et lieux de destination
Maître d'ouvrage	Ville
Calendrier	2023-2028
Budget global	720 000 € TTC
Partenaires financiers potentiels	Région CD34

	État ADEME Europe
Indicateurs de suivi	Longueur d'itinéraire aménagé Nbre de nouvelles traversées des rivières Nbre de lieux d'origine et destination desservi Evolution des parts modales Retour d'expérience des usagers
Indicateurs de résultat	Longueur d'itinéraire aménagé Nbre de lieux d'origine et destination desservi Evolution des parts modales Retour d'expérience des usagers

Référence et Nom de l'action	ACTION 3.3 (AME 10). PEM ET STATIONNEMENT ENTRÉE DE VILLE projet 3.3.1
Axes de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Avenant 1 ORT
Description générale	<p>Le besoin de mobilité longue distance via les transports en commun est important pour une population captive importante dans le QPV et face à l'enjeu climatique. Les projets de réaménagement des espaces publics du centre et du parc, et l'opportunité de développer l'offre de transport en commun par la création d'un arrêt sur la ligne bus TER express Millau-Montpellier appellent à trouver un lieu proche du centre-bourg et facilement accessible de l'A 75.</p> <p>Les études internes en mobilité et une micro-mission ARAC-Région en 2022 établissent l'opportunité de développer un PEM sur le secteur des Carmes.</p> <p>Le foncier identifié par la Ville est le long des berges de la Lergue, face à la future traversée de l'ex Netto (cf. fiche AME 9a), en connexion directe avec l'itinéraire bus. Une grande parcelle privée non bâtie (sauf 1 maison en front d'avenue) permet l'accueil du PEM et une offre de stationnement en entrée de ville et pour les quartiers des Carmes et République via la passerelle. Ce foncier largement en zone inondable n'entre pas en concurrence avec le potentiel de densification habitat dans le périmètre ORT.</p> <p>L'étude urbaine des Carmes (AC 4) proposera un plan guide puis un schéma de secteur.</p> <p>La mission de l'ARAC-Région est de calibrer ce PEM et les besoins en stationnement pour donner un programme aux urbanistes.</p>
Objectifs	Projet 3.3.1 : Définir le programme du PEM pour alimenter l'étude urbaine des Carmes Réaliser le PEM bus extra-urbains / mobilités intra-urbaine
Maître d'ouvrage	Région/ARAC
Calendrier	2023 : étude de programmation 2024-2027 : réalisation du PEM et stationnement associé
Budget global	A définir
Partenaires financiers potentiels	Région Ville ADEME État CD 34

Indicateurs de suivi	Calendrier étude de programmation Interface avec l'étude urbaine des Carmes
Indicateurs de résultat	Programme établi Choix du site Lancement de l'opération et son calendrier

Référence et Nom de l'action	ACTION 4.1 (AME 8). PROGRAMMATION DE L'ENSEMBLE EPISCOPAL ET DU PARC projet 4.1.1 : rénovation du clocher de la cathédrale St Fulcran
Axes de rattachement	Axe 4 –Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Convention-cadre
Description générale	<p>La cathédrale et son clocher son le symbole de la ville de Lodève, la signature de son paysage. Ce patrimoine est propriété de la commune. C'est l'un des sites touristiques phares du lodévois et Larzac, passage obligé de la visite du centre-bourg. La rénovation de l'ensemble est un effort constant.</p> <p>Le clocher est la partie la plus emblématique et la plus fragile du site. La tour de 54 m de haut présente une architecture originale très ouverte sur plusieurs niveaux, formant un point de vue unique sur la ville à ouvrir visiteur. Des niveaux intermédiaires inutilisés offrent des espaces possibles de présentation du trésor de la cathédrale.</p> <p>Le diagnostic fait état de plusieurs points critiques de dégradation du clocher dont les 4 angles se disloquent et dont la grande ouverture expose trop aux intempéries. Le positionnement des cloches, modifiés dans les années 50, déséquilibre l'édifice.</p> <p>Les travaux ont débuté en septembre 2022 par la descente des cloches.</p>
Objectifs	<p>Projet 4.1.1 :</p> <p>Sauvegarder l'édifice en le stabilisant et en le consolidant</p> <p>Ouvrir aux visiteurs (en groupes guidés) l'accès au panorama</p> <p>Exposer le trésor de la cathédrale</p> <p>Rénover la chapelle à la base du clocher</p>
Maître d'ouvrage	<p>Ville</p> <p>Autres intervenants : conservateur régional des monuments historiques</p>
Calendrier	2021-2023
Budget global	1,55 M€
Partenaires financiers potentiels	<p>77 % Etat/CRMH (plan de relance)</p> <p>13 % Région</p> <p>7 % Ville</p> <p>3 % CD34</p>
Indicateurs de suivi	<p>Planning études puis travaux</p> <p>Planning des procédures d'autorisation</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nouvelles connaissances sur l'édifice et la cathédrale</p> <p>Ouverture au public du panorama</p> <p>Ouverture au public du trésor de la cathédrale</p>

Impact d'image pour la ville (habitants et touristes)
Retombées économiques locales du chantier

Référence et Nom de l'action	ACTION 4.1 (AME 13). RÉNOVATION PALAIS ÉPISCOPAL / REQUALIFICATION DU PARC projet 4.1.2 : rénovation du palais épiscopal tranche 1 / aile sud projet 4.1.3 : comptoir du tourisme et des loisirs
Axes de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Avenant 1 ORT
Description générale	<p>Le bâtiment est classé monument historique. Il est largement sous exploité. Les intérieurs et les menuiseries ont besoin d'une rénovation d'ampleur pour les conserver. L'étude de programmation (AC 9) s'achève en avril 2023. Les grandes orientations programmatiques sont déjà posées pour rendre ce patrimoine de 1^{er} importance historique et urbaine vivant et rayonnant valorisant l'image du centre-bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> • installer l'office du tourisme au rez-de-chaussée du corps principal pour la rendre traversante et ainsi connecter le parc municipal, ses stationnement et le centre par la Grand Rue. Faire évoluer en même temps l'office de tourisme vers une comptoir du tourisme et des loisirs (s'adressant au quotidien) et un outil de valorisation du patrimoine inspiré des anciens CIAP du label Pays d'Art et d'Histoire. • Réaffecter l'aile sud aujourd'hui vide à un programme d'hébergement d'entreprises et de lieu de formation moderne capable d'attirer des actifs dans une petite ville de demain et de répondre aux besoins de locaux pour la formation du public précaire du QPV. <p>L'organisation des services municipaux sera également revu notamment pour mieux interfacer avec le public en rendant le bâtiment accessible à l'étage et plus fonctionnel pour les administrés et les agents.</p> <p>L'aile sud est le seul endroit où un ascenseur peut être installé sans détériorer le patrimoine.</p> <p>C'est aussi le lieu de localisation de la chaudière fuel qu'il faut changer pour une chaudière bois.</p>
Objectifs	Rénover les salles patrimoniales et rendre visible ce patrimoine Faciliter la connexion parc – ville Changer l'image du lieu et de la ville vers plus de dynamisme et de modernité projet 4.1.2 : Accueillir des entreprises et de la formation

	Rendre accessible l'hôtel de ville bâtiment classé changer la chaudière fuel pour une énergie propre réorganiser l'accueil de la maison de la Justice et du droit projet 4.1.3 : Installer stratégiquement l'office du tourisme sur le parcours de visite de la ville
Maître d'ouvrage	Ville
Calendrier	2023-2026
Budget global	1 293 000 €
Partenaires financiers potentiels	Etat / CRMH Région sur la restauration du patrimoine culturel CD 34
Indicateurs de suivi	Calendrier d'études et travaux Identification d'entreprises et organisme de formation preneurs Evolution de l'organisation et du concept de l'office du tourisme Concertation interne Ville et usagers sur l'organisation des services
Indicateurs de résultat	Rénovations qualitatives des salles à enjeux patrimonial Nbre d'emplois et d'entreprises hébergées Nbre de formation hébergées Fréquentation de l'office du tourisme repositionné Accessibilité et qualité de l'interface au public des services Ville

Référence et Nom de l'action	ACTION 4.1 (AME 14). RÉNOVATION PALAIS ÉPISCOPAL / REQUALIFICATION DU PARC projet 4.1.4 : Régénération du végétal du Parc
Axes de rattachement	Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Avenant 1 ORT
Description générale	Le parc aménagé en 1736 est classé monument historique. Il est très dégradé avec un sol extrêmement pauvre, un boisement en très mauvais état, peu d'agrément et de fréquentation. Le potentiel et les attentes sont fortes en regard. L'idée d'une rénovation existe depuis au moins 20 ans. L'étude de programmation (AC 9) s'est achevée en avril 2023. Les grandes orientations programmatiques sont déjà posées : régénérer écologiquement ce parc pour en faire un véritable jardin multiusage s'adressant à tous les lodévois favorisant leur rencontre et recréant un poumon vert en centre-ville. Il doit aussi être un moyen de connecter les faubourgs est (Prémerlet), nord (Grézac) et ouest (Vallot) au centre-bourg et le centre-bourg au parc en modes doux.
Objectifs	Projet 4.1.4 : Régénérer environ 2 ha de parc urbain
Maître d'ouvrage	Ville
Calendrier	2023-2026
Budget global	A définir
Partenaires financiers potentiels	Etat / CRMH Région CD 34
Indicateurs de suivi	Calendrier d'études et travaux
Indicateurs de résultat	Usages pour chaque catégorie de lodévois Satisfaction des usagers Nbre d'arbres sauvés Végétalisation du sol

Référence et Nom de l'action	ACTION 5.1 (AME 18). RÉNOVATION COMPLEXE SPORTIF BEAUMONT ET CENTRE AQUATIQUE projet 5.1.1 : complexe sportif projet 5.1.2 : centre aquatique
Axes de rattachement	Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Avenant 1 ORT
Description générale	<p>Ce complexe situé aux portes du centre-bourg rassemble les principaux équipements sportifs et de loisir de la ville, très accessibles aux habitants : stades, tennis, halle de sport du département, piscine en plein air. Cette offre large participe à des fonctions de centralité et de rencontre avec l'accueil de nombreuses associations et manifestations sportives ou récréatives.</p> <p>C'est particulièrement vrai pour la piscine l'été.</p> <p>Ces équipements sont vieillissants, la piscine est hors d'usage.</p> <p>La rénovation est une priorité du projet municipal pour le mandat.</p> <p>Elle doit permettre d'offrir également des cheminements doux en entrée de ville pour relier la future gare routière scolaire avec le collège et le lycée. Le site Beaumont étant à l'articulation de ces équipements éducatifs.</p> <p>Dans le cadre du PLUI, une réflexion est menée sur les emplacements réservés afin d'identifier du foncier qui pourrait offrir un poche de stationnement supplémentaire au Lycée (visiteurs et personnels).</p>
Objectifs	Projet 5.1.1 : Rénovation des équipements sportifs projet 5.1.2 : Rénovation de la piscine en complexe aquatique
Maître d'ouvrage	Ville
Calendrier	2023-2026
Budget global	3 773 000 €
Partenaires financiers potentiels	Etat ADEME Région CD 34
Indicateurs de suivi	Calendrier d'études et travaux Estimation d'économie d'énergie et de fonctionnement
Indicateurs de résultat	Économie réelle d'énergie et de fonctionnement Meilleur confort d'usage Nouveaux usages

Référence et Nom de l'action	ACTION 5.2 (AME 19). RÉNOVATION DU CITY STADE DU GRÉZAC projet 5.2.1
Axes de rattachement	Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Avenant 1 ORT
Description générale	Cet équipement se situe à l'ouest de la caserne de gendarmerie. C'est un équipement utilisé par les jeunes et les familles en particulier du centre-bourg, contribuant à sa qualité de vie. Un programme orienté vers les sports urbains et de glisse est complémentaire du parc municipal et du complexe Beaumont et contribuera à renforcer l'attractivité du centre-bourg par l'offre d'équipements publics non présents sur le reste du grand territoire et adapté à la jeunesse et aux familles. Il contribuera aussi à la mixité sociale entre publics à la lisière du QPV.
Objectifs	Projet 5.2.1 : Rénovation du complexe Compléments d'usages pour plus de rayonnement et de mixité sociale
Maître d'ouvrage	Ville
Calendrier	2023-2024
Budget global	840 000 €
Partenaires financiers potentiels	Etat Région CD 34
Indicateurs de suivi	Calendrier d'études et travaux Avancée de la concertation usagers
Indicateurs de résultat	Intensité des usagers Satisfaction des usagers Mixité des publics (sociale, générationnelle)

Référence et Nom de l'action	ACTION 5.3 (AME 15). RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE projet 5.3.1 : complexe LUTEVA
Axes de rattachement	Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Avenant 1 ORT
Description générale	Ce complexe est le principal équipement public pour la vie sociale accueillant dans le même ensemble : <ul style="list-style-type: none"> • le centre-social, • les services des sports et des associations • des salles d'activités pour les centres de loisirs, les jeunes et les citoyens • une halle de sport également salle polyvalente de grande capacité dotée de gradin et accueillant des salons et événements (compétitions, salon des métiers d'art...). Voisin du cinéma municipal, à 300 m de l'hôtel de ville, il est un élément marquant autour du parc municipal à régénérer.
Objectifs	Projet 5.3.1 : Rénovation énergétique pour gagner en confort, réduire le budget de fonctionnement et les émissions de gaz à effet de serre Objectif de réduction des consommations : - 40 %
Maître d'ouvrage	Ville
Calendrier	2021-2023 Travaux en cours
Budget global	1,6 M€
Partenaires financiers potentiels	Ville : 393 k€ CAF : 294 k€ État : 385 k€ CD34 : 400 k€ Région : 64 k€ ADEME : 64 k€
Indicateurs de suivi	Calendrier d'études et travaux Estimation d'économie d'énergie et de fonctionnement
Indicateurs de résultat	Économie réelle d'énergie et de fonctionnement Meilleur confort d'usage

Référence et Nom de l'action	ACTION 5.3 (AME 16). RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE projet 5.3.2 : ÉCOLE VINAS
Axes de rattachement	Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Avenant 1 ORT
Description générale	L'école Vinas située sur la place du marché est un édifice remarquable du SPR. C'est un patrimoine ancien qui scolarise des lodévois mais aussi des enfants de villages alentours, jouant un rôle de centralité au sein du centre-bourg. C'est un bâtiment énergivore.
Objectifs	Projet 5.3.2 : Rénovation énergétique pour gagner en confort, réduire le budget de fonctionnement et les émissions de gaz à effet de serre
Maître d'ouvrage	Ville
Calendrier	2023-2024
Budget global	371 000 €
Partenaires financiers potentiels	Etat / DRAC / fond vert ADEME Région CD 34 Banque des Territoires
Indicateurs de suivi	Calendrier d'études et travaux Estimation d'économie d'énergie et de fonctionnement
Indicateurs de résultat	Économie réelle d'énergie et de fonctionnement Meilleur confort d'usage

Référence et Nom de l'action	ACTION 5.3 (AME 17). RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE projet 5.3.3 : ÉCOLE GÉLY
Axes de rattachement	Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Avenant 1 ORT
Description générale	L'école Vinas située sur la place du marché est un édifice remarquable du SPR. C'est un bâtiment d'époque moderne qui scolarise des lodévois mais aussi des enfants de villages alentours, jouant un rôle de centralité au sein du centre-bourg. C'est un bâtiment énergivore qu'il faut isoler par l'extérieur.
Objectifs	Projet 5.3.3 : Rénovation énergétique pour gagner en confort, réduire le budget de fonctionnement et les émissions de gaz à effet de serre
Maître d'ouvrage	Ville
Calendrier	2023-2024
Budget global	338 000 €
Partenaires financiers potentiels	Etat / fond vert ADEME Région CD 34 Banque des Territoires
Indicateurs de suivi	Calendrier d'études et travaux Estimation d'économie d'énergie et de fonctionnement
Indicateurs de résultat	Économie réelle d'énergie et de fonctionnement Meilleur confort d'usage

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 2 ^{ème} génération						Objectif territorial du Pacte Vert
		2022		2023		2024		
AXE STRATEGIQUE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION / VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE VILLE								
ACTION 1.1 Stratégie habitat logement	Projet 1.1.1 : logement jeunes							4/6
ACTION 1.2 Étude de programmation urbaine	Projet 1.2.1 : secteur des carmes							4/6
ACTION 1.5 GU Rénov'Occitanie	Projet 1.5.1 : gestion opérationnelle							1/4
ACTION 1.6 Action façades	Projet 1.6.1 : aides aux particuliers							6
ACTION 1.7 Résorption de l'habitat insalubre	Projet 1.7.1 : ilot Fleury							4/5/6
ACTION 1.8 Programme de production de logements	Projet 1.8.1 : pavillon de chasse							4/6
	Projet 1.8.2 : la caminade							1/3/4/6
	Projet 1.8.3 : ilot collègue							1/3/4/6
	Projet 1.8.4 : ilot liberté							4/6
ACTION 1.9 Étude de friches à réhabiliter	Projet 1.9.1 : immeuble cible 2024							1/3/6
AXE STRATEGIQUE 2 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE								
ACTION 2.1 Plan de marketing territorial	Projet 2.1.1 : mission d'appui							6
	Projet 2.1.2 : plan opérationnel							6
Etude de Marché hébergement touristique	Projet 2.2.1 : mission d'appui							5/6
	Projet 2.2.2 : plan opérationnel							5/6
ACTION 2.3 Mobilisation des locaux commerciaux vacants	Projet 2.3.1 : FOCCAL							3/4/5/6
	Projet 2.3.2 : Ville							3/4/5/6
ACTION 2.4 Lieux d'activités EBE	Projet 2.4.1 : locaux d'activités							5/6

AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS								
ACTION 3.1 Ingénierie de requalification des espaces publics	Projet 3.1.1 : schéma directeur							1/3/4/6
	Projet 3.1.2 : AMO							1/3/4/6
ACTION 3.2 Requalification des Espaces publics	Projet 3.2.1 : aménagements mobilités douces							1/3/4/6
ACTION 3.3 PEM	Projet 3.3.1 : PEM							1/3/4/6
AXE STRATEGIQUE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE								
ACTION 4.1 Programmation de l'ensemble épiscopal et du Parc	Projet 4.1.1 : clocher de la cathédrale							6
	Projet 4.1.2 : rénovation du palais épiscopal tranche 1 / aile sud							1/5/6
	Projet 4.1.3 : comptoir du tourisme							1/5/6
	Projet 4.1.4 : régénération du Parc							2/3/4/6
AXE STRATEGIQUE 5 : FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS								
ACTION 5.1 Rénovation du Complexe sportif Beaumont	Projet 5.1.1 : complexe sportif							1/2/4/6
	Projet 5.1.2 : centre aquatique							1/2/4/6
ACTION 5.2 Rénovation du City stade	Projet 5.2.1 : city stade							1/4
ACTION 5.3 Rénovation énergétique	Projet 5.3.1 : complexe lutéva							1/2/4/6
	Projet 5.3.2 : école Vinas							1/2/4
	Projet 5.3.3 : école Gély							1/2/4

Annexe 3 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022-2028

Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028

CONTRAT BOURG CENTRE 2022-2028

Commune Lodève

Le programme Pluriannuel de Projets et d'Investissement (cf. article 4 du Contrat Bourg Centre) est une liste indicative de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour la période 2022-2028. L'inscription d'un projet au sein du PPM 22-28 n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE sur l'accompagnement financier du projet. Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Localisation du projet	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Coût prévisionnel de l'opération	Phasage du projet					Observations
					2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
ORIENTATION STRATEGIQUE 1										
DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION / VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE VILLE										
Mesure opérationnelle - 1.1 : Stratégie habitat logement										
Projet 1.1.1 : logement jeunes		Lodeve	Qpv	15 000 €						
Mesure opérationnelle - 1.2 : Étude de programmation urbaine										
Projet 1.2.1 : secteur des carmes		Lodeve	QPV	37 600 €						
Mesure opérationnelle - 1.3 : OPAH RU 2022-2027										
projet 1.3.1 : ingénierie		Lodeve		457 000 €						
projet 1.3.2 : aides aux particuliers		Lodeve		3 315 000 €						
Mesure opérationnelle - 1.4 : Permis de louer										
Projet 1.4.1 : mission d'appui		Lodeve		5000						
Projet 1.4.2 : gestion opérationnelle		Lodeve		15 000€/an						
Mesure opérationnelle - 1.5 : GU Renov'Occitanie										
Projet 1.5.1 : gestion opérationnelle		Lodeve		150 000						
Mesure opérationnelle - 1.6 : Action façades										
Projet 1.6.1 : aides aux particuliers		Lodeve		160 000						
Mesure opérationnelle - 1.7 : Résorption de l'habitat insalubre										
Projet 1.7.1 : ilot Fleury		Lodeve		4,6 millions						
Projet 1.7.2 : ilot Saint Pierre		Lodeve		1,577 millions						
Mesure opérationnelle - 1.8 : Programme de production de logements										
Projet 1.8.1 : pavillon de chasse		Lodeve								
Projet 1.8.2 : la caminade		Lodeve	QPV	3,6 millions						
Projet 1.8.3 : ilot collègue		Lodeve	QPV	4,2 millions						
Projet 1.8.4 : ilot liberté		Lodeve	QPV	2,244 millions						
Mesure opérationnelle - 1.9 : Étude de friches à réhabiliter										
Projet 1.9.1 : immeuble cible 2024		Lodeve								
Projet 1.9.2 : immeuble cible 2025		Lodeve								

**ORIENTATION STRATEGIQUE 2
FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE**

Mesure opérationnelle - 2.1 : Plan de marketing territorial

<i>Projet 2.1.1 : mission d'appui</i>	CCLL	Lodeve		35 000 €						
<i>Projet 2.1.2 : plan opérationnel</i>	CCLL	Lodeve								

Mesure opérationnelle – 2.2 : Etude de Marché hébergement touristique

<i>Projet 2.2.1 : mission d'appui</i>	CCLL	Lodeve		10 000 €						
<i>Projet 2.2.2 : plan opérationnel</i>	CCLL	Lodeve								

Mesure opérationnelle – 2.3 :

<i>Projet 2.3.1 : FOCCAL</i>	FOCCAL	Lodeve	QPV	458 000 €						
<i>Projet 2.3.2 : Ville</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV							

Mesure opérationnelle – 2.4 : Lieux d'activités EBE

<i>Projet 2.4.1 : locaux d'activités</i>	EBE	Lodeve	QPV							
--	-----	--------	-----	--	--	--	--	--	--	--

**ORIENTATION STRATEGIQUE 3
DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS**

Mesure opérationnelle - 3.1 :Ingénierie de requalification des espaces publics

<i>Projet 3.1.1 : schéma directeur</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV	25000						
<i>Projet 3.1.2 : AMO</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV							

Mesure opérationnelle – 3.2 :Requalification des Espaces publics

<i>Projet 3.2.1 : aménagements mobilités douces</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV	720000						
---	-----------------	--------	-----	--------	--	--	--	--	--	--

Mesure opérationnelle – 3.3 : PEM

<i>Projet 3.3.1 : PEM</i>	CCLL	Lodeve								
---------------------------	------	--------	--	--	--	--	--	--	--	--

**ORIENTATION STRATEGIQUE 4
METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE**

Mesure opérationnelle - 4.1 : Programmation de l'ensemble épiscopal et du Parc

<i>Projet 4.1.1 : clocher de la cathédrale</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV	1,6 millions						
<i>Projet 4.1.2 : rénovation du palais épiscopal tranche 1 / aile sud</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV	1 293 000						
<i>Projet 4.1.3 : comptoir du tourisme</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV							
<i>Projet 4.1.4 : régénération du Parc</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV							

**ORIENTATION STRATEGIQUE 5
FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS**

Mesure opérationnelle - 5.1 :Rénovation du Complexe sportif Beaumont

<i>Projet 5.1.1 : complexe sportif</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV	2 500 000						
<i>Projet 5.1.2 : centre aquatique</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV	1 200 000						

Mesure opérationnelle - 5.2 : Rénovation du City stade

<i>Projet 5.2.1 : city stade</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV	1 100 000						
----------------------------------	-----------------	--------	-----	-----------	--	--	--	--	--	--

Mesure opérationnelle - 5.3 : Rénovation énergétique

<i>Projet 5.3.1 : complexe lutéva</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV	1,6 millions						
<i>Projet 5.3.2 : école Vinas</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV	371 000						
<i>Projet 5.3.3 : école Gély</i>	ville de Lodève	Lodeve	QPV	338 000						

AUTRES ACTIONS (Ingénierie)

ACTION I.1 POSTE DE CHEF DE PROJET	CCLL	Lodeve	QPV	50 000						
ACTION I.2 POSTE DE MANAGER DE COMMERCE	CCLL	Lodeve	QPV	40 000						